



Les Ailes du désir – ANEPCCA V
15 rue des Suisses, 75014 PARIS

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES AILES DU DESIR ANNEE SCOLAIRE 2007-2008</p>

L'assemblée générale des *Ailes du désir*, association nationale des enseignants et partenaires des options cinéma audiovisuel, a eu lieu le samedi 13 octobre, à la FEMIS.

La séance plénière a traité des points suivants :

1. Rapport moral et financier

Le rapport moral et le rapport financier, dressant le bilan de l'activité de l'association durant l'année écoulée, ont mis en lumière la forte représentativité de cette dernière auprès des enseignants des options et de leurs interlocuteurs. Fédérant plus de deux tiers des lycées concernés, dans des proportions qui demeurent toutefois très variables suivant les Académies, notre association jouit d'une légitimité qui lui assure une large écoute, tant au niveau local que national, mais compte moins de partenaires culturels que d'enseignants, ce qui ne rend pas compte de l'articulation qui constitue la spécificité et la richesse de nos options.

Notre revue connaît une diffusion de plus en plus large et les travaux pédagogiques menés pendant les ateliers des précédentes assemblées générales servent de support de réflexion dans la plupart des commissions d'entente et d'harmonisation des épreuves du Baccalauréat.

La préparation d'une université d'été sur les enjeux et les perspectives de l'enseignement du cinéma organisée par les *Ailes du désir* et des représentants de l'AFECCA V, l'association des enseignants du supérieur et des chercheurs en cinéma et audiovisuel, constitue une première avancée vers une réflexion commune sur les parcours qui peuvent être proposés aux élèves dans ce domaine.

Le rapport moral et le rapport financier ont été votés à l'unanimité.

2. Fonctionnement de l'association

Dans un contexte laissant une large autonomie aux Académies, aux Directions régionales de la culture et aux établissements et conduisant ainsi à des disparités de traitement entre les options, en particulier sur le plan du partenariat, il est de plus en plus important que notre association continue à faire entendre des prises de position et des propositions issues d'un travail concret avec les élèves. À cet effet, l'Assemblée générale a voté une modification des statuts permettant de nommer un président d'honneur, chargé de valoriser davantage nos actions sur le plan médiatique et de les associer plus étroitement au monde professionnel du cinéma. Elle demande également à tous de se mobiliser afin de réduire le déséquilibre existant au sein de notre association entre le nombre des enseignants et celui des partenaires adhérents, alors même que la consolidation du partenariat, spécificité de nos options et garant de la richesse de la formation qui y est proposée, constitue l'un des enjeux majeurs de notre réflexion et de nos actions.

Le contenu de la revue et ses modalités de parution ont fait l'objet d'une discussion.

L'assemblée a procédé à l'élection des délégués régionaux et du conseil d'administration.

Ce dernier se compose de Jean-Albert BRON, Suzanne DENE, Annabel LANIER, Monique LATHELIER, Jacques LUBCZANSKI, Guy MAGEN, Geneviève MERLIN, Chrystophe PASQUET, Patrick PERROTTE, Dolorès PIGEON, Axel RABOURDIN, Marie-Andrée RYSIEWICZ, Annick SANSON et Maxime BRILLAND.

Les délégués régionaux élus sont :

Sylviane AMOYEL (PACA), Annie AUCOUTURIER (AUVERGNE), Fabio BELLISARIO (ALSACE – LORRAINE), Olivier BERSOU (RHONES ALPES), Nicole BOUCHET (POITOU CHARENTES), Isabelle BREIL (AQUITAINE), Daniel BURG (POITOU CHARENTES), Jacques CHENU (CENTRE), Gérard FORTE (LANGUEDOC-ROUSSILLON), François LECLERCQ (BASSE-NORMANDIE), Jacques LUBCZANSKI (ILE DE FRANCE), Max MAURO (PACA), Henry MESPOULET (LIMOUSIN), Marie-Françoise NONNON (NORD PAS DE CALAIS), Hubert SAUVAGE (NORD PAS DE CALAIS), Alain VORIMORE (BRETAGNE).

3. Débat d'orientation

La présentation du bilan de l'année écoulée dans les classes de mise à niveau pour l'entrée en BTS audiovisuel a montré à quel point ces dernières constituent un atout pour les élèves désirant se professionnaliser. Elle a souligné également la nécessité de développer la reconnaissance de cette nouvelle possibilité de poursuite d'études après le Baccalauréat. L'importance de cette question a conduit l'Assemblée générale à décider de la constitution d'une commission chargée, au sein de l'association, de mener une réflexion sur l'orientation et le parcours des élèves de nos options après le lycée.

La préparation des journées organisées en juillet avec l'AFECCA et la réflexion sur le fonctionnement des options cinéma audiovisuel a mis en relief la nécessité de valoriser la composante pratique de nos options et de mener une réflexion d'ensemble sur l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel et ses enjeux.

Comme les années précédentes, Christine Juppé Leblond, Inspectrice Générale en charge des enseignements cinéma et audiovisuel, a répondu à notre invitation. Elle a mis l'accent sur le développement de notre enseignement, à travers la progression des effectifs et l'ouverture de nouvelles options, mais aussi sur la disparité existant entre les différents lycées, en particulier dans le domaine de la pratique audiovisuelle. Apportant de nombreux éclairages sur les questions abordées, elle a souligné la nécessité de nous appuyer sur les volets artistiques des projets d'établissements pour nous adapter aux modifications engendrées par la mise en place de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances et a soulevé des axes de réflexion féconds sur l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel. Elle a présenté l'université d'automne organisée durant les vacances scolaires à la Cinémathèque française, moment fort de la formation continue d'autant plus important que l'approche concrète de l'audiovisuel y a occupé une large place.

4. Pédagogie

Interrogés sur l'opportunité et le contenu de la distribution d'une fiche destinée au découpage technique lors de l'épreuve écrite du Baccalauréat, les adhérents présents à l'Assemblée générale se sont prononcés en faveur de cette modification qui, à condition de laisser dans la présentation une large part de liberté créatrice aux élèves, peut leur permettre de gagner du temps lors d'une épreuve d'une durée limitée à 3h30.

Deux ateliers ont été consacrés au contenu et à l'évaluation du carnet de bord, l'un pour l'option de détermination et l'autre pour l'option facultative. Dans le premier, l'évidence d'une charge de travail considérable de nos élèves pour l'épreuve orale a débouché sur une proposition de modification du B.O. visant à alléger le carnet de borden supprimant le sujet de réflexion. Les deux ateliers donneront lieu à la rédaction de fiches pédagogiques qui seront publiées dans la revue des Ailes du désir et pourront être consultées sur le site de l'association (<http://www.ailesdudesir.com/index.htm>).

Une publication séparée de l'ensemble des fiches sur les épreuves du Baccalauréat réalisées grâce aux remarques et aux propositions des adhérents de l'association a été envisagée.

Adhésion pour l'année 2007-2008 aux Ailes du désir « ANEPCCAV » (à adresser à : Ailes du désir- adhésions, 18 rue Emile Allier, 30000 NÎMES)

Nom, prénom :

Adresse pers :

Tél pers. :

Adresse Internet:

Adhérent :

Enseignant (discipline, établissement) :

Etablissement (nom, adresse, tél.) :

Partenaire (nom, adresse, tél.) :

- Adhère à l'association « Les ailes du désir » et verse le montant de la cotisation annuelle, **35 euros, à l'ordre des Ailes du désir, par chèque** joint, postal ou bancaire (barrer le mot inadéquat).
- Accepte la diffusion de mes coordonnées (sous forme de prêt) oui / non

Signature :